



DIRECTION  
DES ROUTES

Dossier suivi par :  
Nathalie MARCHAND  
Tél : 05 34 33 49 26  
Fax :  
Réf. à rappeler :  
DR/NM/Comm Travaux  
RD 12 Saint-Lys

Toulouse le 14 JUN 2019

M. Daniel GASC  
Maire  
MAIRIE DE BONREPOS SUR  
AUSSONNELLE

31470 BONREPOS SUR AUSSONNELLE

RECU le  
17 JUN 2019

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux **d'urbanisation (couche de roulement), sur la RD 12 « avenue de la Gascogne », sur la commune de Saint-Lys.**

Le chantier se déroulera **les 27 et 28 juin 2019.**

Pendant toute la durée des travaux, qui s'effectueront **entre 7h00 et 20 h00, la circulation sera interdite sur la RD 12, « avenue de la Gascogne »,** entre l'intersection de la RD 19 « route de Saiguède » et de la « rue de L'Ayguebelle », et l'intersection de la RD 12 « avenue de la Famille Lecharpe » et du « chemin de Guiraoudeou », sur le territoire de la commune de Saint-Lys.

**Deux itinéraires de déviation** seront mis en place comme suit :

- **Dans le sens Bonrepos vers Saint-Lys** : par la RD 68 « route de Bonrepos », puis la RD 37 « route de Fontenilles », et la RD 632 « route de Toulouse ».
- **Dans le sens Saint-Lys vers Bonrepos, 2 trajets sont possibles** :
  - par la RD 632 « route de Toulouse », puis la RD 37 « route de Fontenilles », et la RD 68 « route de Bonrepos »,
  - par la RD 19 « route de Saiguède » puis RD 53 B « route de Fontenilles » et la RD 12 « Avenue du 12 juin 1944 ».

Le stationnement et l'arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée sur la section concernée. **Néanmoins, l'accès des riverains sera maintenu.**

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

**Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 60 000 euros**, et en assure la maîtrise d'œuvre, par l'intermédiaire de son secteur routier de Muret (Tél : 05 61 72 84 30), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.



**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental de la  
Haute-Garonne